

Règlement particulier

Article 1- Organisation

Les Championnats Nationaux sur Route 2020 sont organisés par le Velo-Club Mamerdall, sous les règlements de la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL) et de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Ils se disputent du 20 au 23 août 2020.

Les coordonnées :

Velo-Club MAMERDALL a.s.b.l.

M. Ed BUCHETTE Président
B.P. 9 L-8301 Capellen
Tél. 621 140 002 – email : ed.buchette@gmail.com

Bruno MERGEN secrétaire / trésorier
27, rue des Eglantiers L-8227 Mamer
Tél. 621 169 227 – email : mergenma@pt.lu

Article 2 – Types d'épreuves

Jeudi, le 20 août 2020

Courses contre-la-montre ouvertes aux catégories Débutants, Masters, Juniors, Dames, Espoirs, Elites.

Les coureurs partiront de minute en minute suivant l'ordre établie par la commission des jurys et le programme de l'organisateur.

Samedi, le 22 et dimanche, le 23 août 2020

Courses en ligne pour toutes les catégories suivant le programme établie par l'organisateur.

Article 3 – Permanence

La permanence du **contre-la-montre** est établie à l'entrée du hall sportif « Nicolas Frantz »
1, rue de Bertrange à Mamer.

La permanence pour les courses du **samedi et de dimanche** est établie dans l'ancienne maison communale sur la place de l'indépendance au centre de Mamer (église).

Tel : permanence : B. Mergen 621 169 227 – Ed Buchette 621 140 002

Article 4 – Mesures sanitaires

Le port du masque est obligatoire lors du championnat national à l'exception des sportifs lors de leur compétition

Article 5 – Contre-la-montre :

Pour donner suite aux mesures sanitaires en vigueur, les coureurs ne seront pas tenus, ils partiront un pied sur terre.

Article 6 - Contrôle braquets :

Chaque coureur effectuera le contrôle du braquet lui-même sous la surveillance d'un commissaire. **(port du masque obligatoire)**

Article 7 - Douches / Vestiaires :

Pour donner suite aux mesures sanitaires en vigueur, il n'y aura ni de vestiaires et ni de douches communes mis à disposition par l'organisateur.

Article 8 – Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence officielle de la FSCL (157,610). Chaque voiture / moto suivant dans l'échelon course doit être équipée d'un récepteur.

Lors des courses en ligne l'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Article 9 – Inscription

Chaque club est tenu d'inscrire ses coureurs au préalable via le lien officielle de la FSCL. Une inscription tardive ne sera pas admise.

Article 10 – Directeur Sportifs

Chaque club / Groupe sportif doit communiquer à l'avance le nom du Directeur Sportif qui suivra la course dans les différentes catégories.

Pour les catégories Cadets, Minimes et Débutants, uniquement des véhicules neutres seront admis à l'échelon course.

Article 11 - Dossards

La remise des dossards sera faite globalement pour chaque catégorie par un représentant officiel du club.

Article 12 – Départ – Arrivée

Seulement 1 Personne par club / team sera admise dans l'enceinte du départ et de l'arrivée pour la remise des vêtements. **(port du masque obligatoire)**

Article 13 – Délais d'arrivée

L'organisateur se réserve le droit d'appliquer un retrait des coureurs accusant un retard trop élevé au peloton principal pour des raisons de sécurité.

Article 14 – Protocole

Les 3 premiers coureurs de chaque catégorie doivent se présenter près du podium pour la cérémonie protocolaire. Ils se présenteront dans un délai de maximum 5 minutes après leur arrivée en tenue de course. **(port du masque obligatoire)**

Article 15 – Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement aux épreuves. En outre, la législation antidopage luxembourgeoise, s'applique conformément aux dispositions de loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Le contrôle antidopage a lieu à la caravane de l'Agence Luxembourgeoise Anti-dopage près des lignes d'arrivée.

Article 16 - Code de la route

Tous les participants des épreuves sont tenus à respecter les lois en vigueur concernant le code de la route.

Article 17 – Consignes de l'organisateur

Les participants (compétiteurs et suiveurs) s'appliqueront à observer les consignes transmises par les services de sécurité de la course et de l'organisateur. En particulier, la circulation des véhicules de l'échelon course peut faire l'objet de consignes spécifiques lors des arrivées.

Les consignes seront exposées lors de la réunion des Directeurs sportifs ou par radio-tour, en accord avec le collège des commissaires et rappelées par un communiqué de l'organisateur.

Article 18 – Pénalités

Les barèmes de pénalités de la FSCL et de l'UCI sont les seules applicables.

L'organisateur Velo-Club Mamerdall